



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 16 août 2017, à la mairie.

CM1708-919

**Adoption du document argumentaire présenté au MDDELCC – Demandes de la Communauté maritime à l'égard de la gestion de l'île Brion**

---

CONSIDÉRANT QUE pour le territoire et la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, le secteur de l'île Brion constitue un lieu d'une valeur inestimable sur plusieurs niveaux : caractère exceptionnel de l'environnement naturel, milieu reconnu pour la qualité des ressources marines, richesse du patrimoine historique et maritime;

CONSIDÉRANT la désuétude du plan de conservation de la réserve écologique de l'Île-Brion, l'absence de programme éducatif et de plan de recherche, l'absence de gestionnaire local, le dépérissement des infrastructures, la prolifération de la population de phoques et ses impacts sur la biodiversité et les pêcheries;

CONSIDÉRANT QUE les principes du gouvernement du Québec en matière de développement durable et ceux assurés par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel rejoignent les attentes de la collectivité madelinienne à l'égard du secteur de l'île Brion;

CONSIDÉRANT QUE la constante volonté du milieu local de prendre part à une gestion intégrée, participative et durable du territoire appelle à une approche souple de la part des autorités gouvernementales concernées;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle mobilisation, le consensus des intervenants clés et le contexte sont favorables à l'établissement de solutions durables concernant la gestion actuelle et future de ce site d'exception;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte le document argumentaire intitulé *Demandes de la Communauté maritime à l'égard de la gestion de l'île Brion*;

qu'il autorise le dépôt de ce document au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 22 août 2017

Jean-Yves Lebreux, greffier